



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIVIERE**  
**SEANCE DU VENDREDI 2 AVRIL 2021**

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 11

**Votants** : 15

**Date de la convocation** : Le 29/03/2021

L'an deux mille-vingt-un, le vendredi 2 avril à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

**Etaient présents :**

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,

**Étaient absents excusés :**

- Monsieur Olivier ANDRIEUX donne pouvoir à Monsieur Gabriel BERTEIN
- Monsieur Julien KULAS donne pouvoir à Madame Christine DEBAL
- Madame Marie-Paule LEROY donne pouvoir à Monsieur Alain CONTART
- Madame Apolline GUILLAUME donne pouvoir à Madame Brigitte GRENIER

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

Aucune objection n'est formulée à la lecture du compte rendu du vendredi 19 mars 2021.

---

Madame Christine Debal demande si les votes peuvent être rendus nominatifs, compte tenu de la procédure de huis clos affectant actuellement les séances des conseils municipaux

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a questionné la Préfecture concernant le contenu du compte rendu lorsque des sujets sensibles sont abordés, et notamment le contenu des enregistrements des séances. Monsieur le Maire cite l'avis 20153514 de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs datant de la séance du 08/10/2015 :

« [...] La commission rappelle, en deuxième lieu, que le contrat de travail d'un agent public est communicable à toute personne qui en fait la demande, sous réserve que soient occultées les mentions intéressant la vie privée ou susceptibles de révéler l'appréciation portée sur l'agent, conformément au II de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, à savoir les éléments relatifs à sa situation personnelle (date de naissance, adresse privée, situation de famille, horaire de travail) ainsi que les éléments individualisés de la rémunération liés soit à la situation familiale et personnel de l'agent en cause (supplément familial) soit à l'appréciation ou au jugement de valeur porté sur sa manière de servir (primes pour travaux supplémentaires, primes de rendement). Il en serait de même, dans le cas où la rémunération comporterait une part variable, du montant total des primes versées ou du montant total de la rémunération, dès lors que ces données, combinées avec les composantes fixes, communicables, de cette rémunération, permettraient de déduire le sens de l'appréciation ou du jugement de valeur porté sur l'agent. [...]»

Ce document sera transmis aux élus.

Les enregistrements doivent être vérifiés par l'autorité communale et être rendus conformes par Monsieur le Maire.

### **1. Statuer sur poste vacant agent polyvalent+**

Monsieur le Maire rappelle les principales informations concernant ce sujet :

Suite à la démission de Mme. Auvray en octobre 2020, un poste devient vacant.

D'autre part, la commune renouvelle chaque année (en septembre), depuis 5 ans, un contrat à durée déterminée (CDD de Madame Pinte) pour réaliser des heures d'assistance pour la 2<sup>ème</sup> classe de maternelle (Grande section/CP) et des heures pour la cantine.

Or, un poste étant vacant, la commune ne pourra plus faire appel à un CDD, mais serait dans l'obligation de réaliser une embauche.

Sur les propositions du groupe de travail Ressources Humaines, Monsieur le Maire a exposé le sujet lors du Conseil Municipal du 19 Mars.

Le directeur de l'école, Madame Pinte ainsi que les employés municipaux ont été informés de ce débat en conseil municipal.

Voici la solution proposée au débat et préconisée par Monsieur le Maire :

- Ne pas réaliser d'embauche (supprimer le poste vacant) ;
- Valider chaque année les besoins en assistance pour la 2<sup>ème</sup> classe de maternelle (coconstruit et validé par Monsieur le Maire et Monsieur le directeur de l'école). Ces besoins sont amenés à évoluer en fonction notamment de la constitution de cette classe.
- Adapter les organisations et tâches du personnel actuel afin de pouvoir garantir l'ensemble des services (assistance école, 2 services cantine, etc...). Ce travail est à mener avec les employés sous le pilotage du Maire.
- Avoir la possibilité de faire appel en cas de nécessité, à des heures d'assistance fournies par une association (ex : remplacement en cas d'absence imprévue).
- Aider et accompagner Madame Pinte afin qu'elle retrouve un emploi stable et pérenne correspondant à ses compétences.

Suite au conseil municipal du 19 mars, une réunion de travail sur ce sujet a été proposée à l'ensemble des élus le 29 mars. Il y a été convenu que les engagements soient bien formalisés et précisés en vue de les soumettre au vote.

Une deuxième rencontre avec le directeur de l'école a eu lieu pour préciser la démarche. Une communication a été faite également auprès du conseil d'école et l'association des parents d'élèves. Une rencontre entre Monsieur le Maire, Monsieur Oger et 3 représentants des parents d'élèves et 1 parent a eu lieu ce vendredi 2 avril, juste avant ce conseil municipal, afin d'apporter des explications et de rassurer sur le maintien d'une assistance de la commune pour la 2<sup>ème</sup> classe de maternelle.

Les parents d'élèves se sont déclarés satisfaits de cet échange. Il a été convenu que la façon de procéder pour valider l'assistance de la commune pour l'école soit co-construite par le Maire et le Directeur d'école.

Un projet de délibération a été envoyé aux élus.

Si la décision prise est de maintenir le poste, cela implique une embauche. Monsieur le Maire rappelle qu'une telle décision entraîne un engagement également fort sur le moyen/long terme pour la commune.

Monsieur Jérémie Faucon précise que cette embauche serait réalisée sur un poste déjà existant.

Madame Christine Debal confirme que cette embauche ne représenterait pas une personne de plus à l'effectif actuel qui resterait donc constant.

Si au contraire, la suppression du poste est actée, il y a un engagement de la commune pour apporter une réponse satisfaisante aux besoins de l'école, et pour maintenir les deux services à la cantine. De même pour accompagner Mme Pinte afin qu'elle trouve un poste CDI qui lui convienne.

Cet engagement passe par une évaluation chaque année des besoins d'assistance pour l'école. Les enseignants savent très bien adapter leur façon d'enseigner par rapport à un planning : la commune pourrait libérer un certain volume d'heures sur certains jours, et cela pourrait correspondre à un besoin à ce moment-là. Le directeur de l'école est d'accord pour cette co-validation des besoins avec le Maire.

La commune s'engage également à accompagner Mme Pinte afin qu'elle obtienne un emploi satisfaisant et stable. Il est également proposé d'aider Mme Pinte pour l'obtention du concours d'ASTEM qu'elle nous a indiqué vouloir passer dès que possible.

Monsieur Gilles Secq précise que le service accompli par Mme Pinte lui a permis de capitaliser un droit à formation, ce que confirme Monsieur le maire.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Mme Pinte accompagné de Mme Audrey Guillaume. Cette rencontre a été constructive. Des propositions concrètes en vue de CDI lui ont été faites correspondant à ses expériences et capacités.

Madame Christine Debal et Monsieur Jean-Claude Desailly s'interrogent sur les agents qui répondront aux besoins et la quotité d'horaire allouée à cette mise à disposition. De plus, dans le cas d'un arrêt maladie, quelle solution sera apportée ?

Monsieur le Maire leur répond qu'on ne peut pas le dire maintenant car cette construction est à engager dans les mois qui viennent.

Madame Christine Debal estime qu'il est délicat de prendre une décision sans avoir les éléments et que ce travail aurait dû être fait en amont.

Monsieur le Maire rappelle que, pour répondre aux besoins d'assistance pour l'école, co-validés annuellement avec le directeur, et pour garantir les deux services de la cantine, une réorganisation des tâches est à réaliser avec la participation des employés. Par exemple en cas d'arrêt maladie, le

recours à l'association Achicourt Dainville Service est une des solutions envisageables. Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'alors les deux services de cantine ont été garantis. En effet, en cas d'absence imprévue, Madame Grenier est venue en aide pour garantir le fonctionnement des deux services.

Madame Christine Debal répond que le recours à une personne différente à chaque fois pourrait perturber les enfants.

Monsieur Jérémy Faucon regrette qu'aucun élément nouveau et factuel n'ait été apporté depuis quinze jours. Il continue en indiquant que le maintien du 2<sup>ème</sup> service à la cantine posera problème car l'ancienne équipe municipale avait été contrainte d'enlever des heures d'assistance à l'école pour créer celui-ci.

Monsieur Loïc Oger répond qu'il y a lieu d'avoir une réflexion plus globale. Une optimisation est possible pour la cantine, à travers la formation, la documentation des agents et à un réajustement des missions de ces derniers.

Monsieur Jérémy Faucon souligne que ce ne sont pas les formations et la documentation qui libèreront du temps disponible pour assurer les missions.

Monsieur Gilles Secq prend la parole pour noter que la décision qui est mise au vote repose sur des éléments très vagues. Il a l'impression que la suppression de poste est un préalable, et que les résultats d'optimisation évoqués pour l'avenir sont très hypothétiques. Il est gêné de devoir prendre une décision sur ce qui lui paraît être un pari. La méthode lui semble erronée, car les compétences des conseillers seraient ainsi mises de côté pour une décision qui concerne l'organisation communale.

Monsieur le maire explique que les élus vont accompagner cette démarche.

Monsieur Jérémy Faucon estime qu'il sera trop tard.

Monsieur le maire soulève la question de la confidentialité vis-à-vis de l'agent concerné, ce qui empêche de faire un travail en amont avec les élus.

Madame Christine Debal regrette que le groupe de travail ne se soit pas mis en place lors de la démission de Madame Christelle Auvray.

Monsieur le Maire répond qu'à cette époque-là, nous n'avions pas encore imaginé travailler sur ce sujet.

Monsieur Grégory Vassaux ajoute qu'il y a beaucoup de conditionnel dans le discours et les solutions présentées.

Monsieur Jérémy Faucon continue en affirmant que c'est un challenge énorme de vouloir optimiser les missions des agents pour assurer 2 services à la cantine tout en dégageant du temps pour l'école en plus de ce qui est obligatoire.

Monsieur le Maire lui répond qu'un audit conseil aura lieu prochainement pour avoir toutes les pistes d'améliorations tout en garantissant le respect des règles et la qualité des missions.

Monsieur le Maire reprend la présentation de ses objectifs en affirmant qu'aucune dégradation de la prestation de l'école n'aura lieu. Une évaluation annuelle des besoins sera réalisée avec le directeur de l'école. Ceci entraîne un travail supplémentaire annuellement pour les élus concernés afin de pouvoir répondre à ces besoins.

Monsieur Gilles Secq craint que l'optimisation ne soit le début d'un délitement des services, avec en corollaire la sensation pour les agents de devenir des pions. Il ne se reconnaît pas dans cette démarche. Il ne compte donc pas sacrifier un poste sur ce qui lui semble être un pari. Il aurait préféré qu'un travail en amont de l'ensemble des conseillers mobilise leurs compétences.

Monsieur Jérémy Faucon prend la parole et évoque 5 points issus de son travail sur ce sujet. Il déclare avoir rencontré le Directeur de l'école sur ce sujet :

- Le travail de Mme Dauchez ne peut être modifié, ses missions après des plus petits sont indispensables. Il ne pourra pas y avoir de répartition de mission entre les deux classes de maternelles ;
- Sans la présence d'un 2<sup>ème</sup> adulte, les activités sportives pour les « grandes sections » ne pourront plus être assurées ;
- Le directeur de l'école demande à ce que l'organisation de l'année scolaire démarrant en septembre soit arrêtée pour fin mai et qu'aucune fluctuation n'intervienne au cours de l'année, avec la même personne mise à disposition ;
- La qualité de l'encadrement des élèves étant moindre, cela aura des répercussions sur l'enseignement (moins de temps à consacrer à chaque élève) ;

Monsieur Jérémy Faucon informe les élus qu'il a contacté l'association Achicourt Dainville Service qui a été indiquée comme une possibilité de renfort de nos effectifs pour assurer le service du midi à la cantine :

Cette association n'a pas à l'heure actuelle de ressources à mettre à disposition de la commune de Rivière. Ce personnel peut être amené à changer régulièrement. La disponibilité de ce personnel est incertaine, d'un jour à l'autre. Il continue en affirmant qu'il est difficilement imaginable d'assurer un service de cantine de façon pérenne avec ce système.

De plus, la proposition qui a été faite à Mme Pinte d'envisager un emploi précaire au sein de cette association ne lui semble pas répondre à l'engagement évoqué de retrouver un emploi stable et pérenne.

Monsieur Jérémy Faucon déclare s'être longuement entretenu avec Mme Pinte. Il regrette également que ses interrogations répétées sur le volume d'heures pouvant être dégagé en réorganisant les plannings des agents n'aient obtenu aucune réponse, ceci dans le but de vérifier si effectivement du temps pourrait continuer à être attribué à l'école, et si oui combien. De plus, les réponses apportées par courriers aux parents d'élèves n'ont pas répondu à leurs questionnements.

En tenant compte de cela, ainsi que du fait qu'aucune garantie quantifiable n'est apportée sur l'avenir de ce service communal rendu à l'école, Monsieur Jérémy Faucon indique qu'il votera contre la suppression de ce poste, et réitère la proposition qu'il a faite lors du dernier conseil municipal : si la suppression du poste est actée, que la totalité de la somme économisée annuellement soit consacrée exclusivement aux enfants via des équipements, des sorties, des projets et des subventions annuelles conséquentes à l'APE.

Monsieur Vincent Ziolkowski souhaite avoir plus de temps pour travailler ce sujet et trouver des solutions pérennes pour tenir nos engagements. Il souhaite savoir si la commune est contrainte par le temps pour prendre cette décision. Effectivement ce sujet est complexe car cela touche de l'humain et des problématiques budgétaires. On souhaite avoir du qualitatif en essayant d'optimiser. Peut-on avoir plus de temps afin d'être rassuré ? Il y a effectivement des avancées dans les propositions de poste pour la personne intéressée. Le travail sur les organisations va effectivement dans le bon sens mais nous ne sommes pas certains qu'il n'y ait pas de difficultés à l'avenir.

Monsieur le Maire lui répond que la commune n'est pas contrainte par le temps, mais qu'il est nécessaire de prévenir Mme Pinte dans un délai raisonnable avant sa fin de contrat (fin juin). Il rappelle que l'ambition que Mme Pinte a exprimée lors de nos rencontres, est d'obtenir le concours d'ATSEM et également de travailler plus d'heures en ayant un poste stable (CDI). Mais la commune ne peut pas proposer ce type de poste.

Monsieur Gilles Secq trouve que le conseil est réduit à voter, sans que ses compétences soient mises à contribution.

Monsieur Jérémy Faucon souhaite connaître l'objectif de cette suppression de poste, notamment si cela est une question financière.

Monsieur le Maire lui répond que l'ensemble des élus doivent aussi prendre en considération la durabilité de la commune. Il rappelle que l'ensemble de la masse des salaires des agents est la dépense la plus importante du budget.

Monsieur Jérémy Faucon estime qu'il aurait été préférable d'engager cette réflexion dès le mois d'octobre tout en étant transparent avec la personne qui occupe actuellement le poste en CDD.

Monsieur le Maire lui répond qu'en octobre il ne pensait pas à aborder ce sujet et qu'il n'aurait pas été préférable que la personne concernée soit informée de cette réflexion à ce moment-là.

Monsieur Jérémy Faucon déclare avoir un courrier de Mme Pinte qui est adressée aux élus. Il demande la possibilité d'en faire lecture devant le conseil. Celui-ci accepte. Ce courrier sera annexé au compte rendu sous réserve de l'accord de Mme Pinte.

Monsieur Grégory Vassaux souhaite savoir si le budget présenté tient compte du poste.

Madame Brigitte Grenier lui répond que le budget proposé est le reflet de la proposition de Monsieur le Maire de supprimer le poste. Si le vote acte le maintien du poste et donc acte une embauche, le vote du budget sera reporté.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour voter dès ce soir.

Monsieur Vincent Ziolkowski indique que le délai d'une semaine supplémentaire n'apportera pas d'éléments complémentaires.

Monsieur Gilles Secq déplore une fois de plus la méthode qui préfère restreindre à un petit groupe d'élus le travail sur une compétence générale avant d'en livrer le résultat ensuite à l'ensemble du conseil municipal, forçant ainsi à devoir recommencer tout le travail. Il ne comprend pas l'intérêt de cette méthode.

Monsieur le Maire déclare avoir entendu les élus et notamment certaines hésitations ou doutes sur la faisabilité d'éviter une embauche. Il serait en effet trop dommageable que la décision de ce soir laisse un trop grand nombre d'élus insatisfaits. Il propose donc de soumettre au vote le maintien du poste. Ce qui signifie envisager l'embauche d'une personne nouvelle dans l'équipe municipale. Cette hypothèse nous donnera d'une part, du temps pour réfléchir aux adaptations d'organisations et d'autre part, permettra à la personne recrutée d'évoluer professionnellement par exemple en passant le concours d'ATSEM. Dans ce cas de figure, le poste pourrait se libérer si la personne postule sur un poste d'ATSEM dans un autre établissement, ce qui ouvrirait la possibilité de supprimer ultérieurement ce poste.

Madame Christine Debal, Monsieur Jérémy Faucon et Monsieur Gilles Secq trouvent cette solution plus rassurante.

Monsieur le Maire rappelle qu'il nous faut également valider le nombre d'heures du poste.

Monsieur Jérémy Faucon propose que le nombre d'heures soit fixé à 28, ce qui permettrait de ré-affecter 100% de présence en classe, comme c'était le cas avant la création du 2<sup>ème</sup> service de cantine.

Madame Brigitte Grenier rappelle que 18h garantirait le maintien de sa rémunération actuelle.

Monsieur Loïc Oger et Madame Audrey Guillaume proposent 20 heures afin d'éviter tout risque de perte de rémunération.

Monsieur Gilles Secq précise que le scrutin public peut être décidé sur demande du quart des élus présents, et pense qu'il faut s'assurer de cette procédure pour éviter toute contestation ultérieure.

Madame Brigitte Grenier estime qu'il ne faudrait pas voter sur ce sujet au cours de cette séance compte tenu du nombre élevé de procurations et du changement de schéma.

Monsieur Gilles Secq oppose que le dispositif de procuration fait partie de la vie du conseil municipal.

L'unanimité du conseil vote pour que cette décision soit adoptée avec un scrutin public sur proposition de Madame Christine Debal.

Il est proposé aux élus de se prononcer sur le maintien du poste d'Adjoint Technique :

Monsieur Jérémy FAUCON : Pour

Monsieur Grégory VASSAUX : Pour

Madame Audrey GUILLAUME : Pour

Monsieur Loïc OGER : Pour

Monsieur Gabriel BERTEIN : Pour

Madame Brigitte GRENIER : Contre

Monsieur Alain CONTART : Contre

Monsieur Gilles SECQ : Pour

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI : Pour

Madame Christine DEBAL : Pour

Monsieur Jean-Claude DESAILLY : Pour

Madame Christine DEBAL vote par procuration pour Monsieur Julien KULAS : Pour

Monsieur Gabriel BERTEIN vote par procuration pour Monsieur Olivier ANDRIEUX : Pour

Monsieur Alain CONTART vote par procuration pour Madame Marie-Paule LEROY : Abstention

Madame Brigitte GRENIER vote par procuration pour Madame Apolline GUILLAUME : Abstention

Pour : 11 / Abstentions : 2 / Contre : 2

Il est proposé aux élus de se prononcer sur le volume horaire du poste et de choisir entre 18h et 20h :

Monsieur Jérémy FAUCON : 20h

Monsieur Grégory VASSAUX : 18h

Madame Audrey GUILLAUME : 18h

Monsieur Loïc OGER : 18h

Monsieur Gabriel BERTEIN : 18h

Madame Brigitte GRENIER : Abstention

Monsieur Alain CONTART : Abstention

Monsieur Gilles SECQ : 20h

Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI : 20h

Madame Christine DEBAL : 20h

Monsieur Jean-Claude DESAILLY : 20h

Madame Christine DEBAL vote par procuration pour Monsieur Julien KULAS : 20h

Monsieur Gabriel BERTEIN vote par procuration pour Monsieur Olivier ANDRIEUX : 18h

Monsieur Alain CONTART vote par procuration pour Madame Marie-Paule LEROY : Abstention

Madame Brigitte GRENIER vote par procuration pour Madame Apolline GUILLAUME : Abstention

20h : 6 / 18h : 5 / Abstention : 4

Le conseil municipal décide de maintenir le poste à un volume horaire de 20h par semaine.

## 2. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de terrain concernant les travaux pour la protection incendie, sera faite le mercredi 7 avril au matin avec la Communauté Urbaine d'Arras.
- Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Rivière Propre » aura lieu le lundi 5 avril dans les conditions sanitaires convenues avec la Préfecture. Il est donné rendez-vous à 9h45 aux différents hameaux du village, avec la présence d'un élu au minimum par secteur. Aucun rassemblement n'est possible. Une distribution de sacs poubelle et de gants sera effectuée. Les personnes pourront ramener le sac poubelle aux points de départ. Un sachet de chocolats sera proposé prioritairement aux enfants.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier de la Direction Régional des Affaires Cultures (DRAC) concernant la protection au titre des monuments historiques pour le Carré des Sources (bien communal) et le Château de Brétencourt (propriété privée). Ce courrier invite Monsieur le Maire à formuler un avis sur ces dossiers. La commission de la DRAC est prévue le 15 avril à partir de 9h15.

Monsieur le Maire transmettra ce courrier aux élus par mail.

Monsieur le Maire rappelle que la demande de classement monument historique du Carré des Sources, a été effectuée par l'association Abcd'Air et concernant le Château de Brétencourt, la demande a surement été faite par son propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera important d'informer les habitants de ces démarches et des retombées à la fois sur le plan de valorisation du village mais également sur les impacts sur les règles d'urbanisme. Pour cela, nous solliciterons des experts de ces domaines.

Ces sujets seront rediscutés lors du prochain conseil municipal du 9 avril.

Monsieur Gilles Secq rappelle que le périmètre des monuments historiques peut-être adaptable.

Les sujets à l'ordre du jour sont épuisés. Monsieur le Maire donne rendez-vous aux élus le 9 avril pour le vote du budget.

La séance est levée à 22h08.